



**DELIBERATION N° 2023/05**

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de *LEVIGNAC SUR SAVE*

**Objet : Augmentation du volume horaire d'un poste permanent, Filière « Technique », Adjoint technique. Passage de 32h à 35h**

Convocation du : 13 janvier 2023

Rapporteur : Monsieur Stéphane CHARPENTIER

Nombre de Membres en exercice :

Le 18 janvier 2023 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Un extrait de la présente délibération a été publié en ligne sur le site internet municipal et affiché en Mairie le 19 janvier 2023.

Délibération rendue exécutoire de plein droit le 19 janvier 2023 en application des dispositions de l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents : 16

Etaient absents excusés représentés : 2

Etaient absents excusés non représentés : 1

Nombre de votants : 18

Secrétaire de séance : Olivier SFORZI



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNE DE LEVIGNAC SUR SAVE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 18 janvier 2023**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

**CONSIDERANT** qu'en raison des besoins de la collectivité il conviendrait d'augmenter le volume horaire hebdomadaire, d'un poste permanent, filière Technique, Adjoint technique.

LE MAIRE propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, avec effet rétroactif.

Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire
1	Adjoint technique (cat C)	Agent d'entretien	Passage de 32h à 35h  Hebdomadaire

**Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité ou à la majorité :**

**ACCEPTENT** les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;

**CHARGENT** le Maire, de procéder à toutes les démarches administratives nécessaires.

**DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le 18 janvier 2023

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

**Le secrétaire**



**Le Maire**  
**Stéphane CHARPENTIER**





**DELIBERATION N° 2023/06**

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

*Commune de LEVIGNAC SUR SAVE*

**Objet : Augmentation du volume horaire d'un poste non permanent CDD pour Accroissement temporaire d'activité, Filière « Administrative », Adjoint administratif. Passage de 25h à 28h**

Convocation du : 13 janvier 2023

Rapporteur : Monsieur Stéphane CHARPENTIER

Nombre de Membres en exercice :

Le 18 janvier 2023 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Un extrait de la présente délibération a été publié en ligne sur le site internet municipal et affiché en Mairie le 19 janvier 2023.

Délibération rendue exécutoire de plein droit le 19 janvier 2023 en application des dispositions de l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents : 16

Etaient absents excusés représentés : 2

Etaient absents excusés non représentés : 1

Nombre de votants : 18

Secrétaire de séance : Olivier SFORZI



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNE DE LEVIGNAC SUR SAVE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 18 janvier 2023**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

**CONSIDERANT** qu'en raison des besoins de la collectivité il conviendrait d'augmenter le volume horaire hebdomadaire, non permanent CDD pour Accroissement temporaire d'activité, Filière Administrative, Adjoint administratif.

LE MAIRE propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, avec effet rétroactif.

Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire
1	Adjoint administratif  (cat C)	Agent d'accueil	Passage de 25h à 28h  Hebdomadaire

**Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité ou à la majorité :**

**ACCEPTENT** les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;

**CHARGENT** le Maire, de procéder à toutes les démarches administratives nécessaires.

**DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le 18 janvier 2023

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

**Le secrétaire**



**Le Maire**  
**Stéphane CHARPENTIER**

